

nement à notre collègue de Huron pour appuyer la demande de la ville de Goderich.

M. LEGER: Pourquoi ne déposez-vous pas une motion pour faire rayer ce crédit?

M. DUFF: Je constate que nous discutons les crédits de la province d'Ontario. Je suis surpris que le député de Wellington-Sud (M. Guthrie) ne demande point une réduction.

L'hon. M. GUTHRIE: J'ai dit pourquoi.

M. DUFF: Puisqu'il se donne comme le grand économiste pourquoi s'abstient-il? Non seulement il appuie le député de Huron-Sud qui réclame la dépense de \$398,000 dans l'Ontario, mais il insiste pour en avoir davantage. Si une pareille somme était destinée au Nouveau-Brunswick ou à la Colombie-Anglaise on verrait ce collègue avertir le Gouvernement qu'il fait des extravagances. Tout dépend de la région intéressée. Le député de Wellington est l'homme le plus versatile de la Chambre.

L'hon. M. GUTHRIE: Je répondrai d'un mot à notre collègue. Je ne demande pas la réduction ou la radiation de ce crédit de \$65,000 destiné aux travaux généraux à exécuter dans les ports et rivières de ma province, pour les motifs que j'ai expliqués tout à l'heure. J'ai seulement tenu à connaître une fois pour toutes l'opinion du comité et à la rapporter à tous les crédits qui figurent au budget. Nous y gagnons du temps, et pour ma part, je considère cette question comme définitivement réglée. Je ne m'oppose à aucune dépense pour les rivières et les havres, là où il est à propos d'en faire; je ne me suis jamais opposé à ces dépenses. Je me suis cependant opposé à ce que nous votions de l'argent que le Gouvernement pourrait dépenser sans que le Parlement sache comment cet argent avait été employé et je crois avoir eu raison, nonobstant le vote du comité.

M. DUFF: C'est très bien de la part de l'honorable député de faire preuve de tant de prudence politique maintenant qu'il est dans l'opposition; il n'était pourtant pas aussi prudent à la veille des élections. Il a adjugé alors des contrats pour quelques \$300,000 dans la ville de Guelph, pour fins militaires inutiles.

L'hon. M. GUTHRIE: Pour combien?

M. DUFF: Il n'a pas fait preuve de plus de prudence dans d'autres affaires. Il devrait être le dernier à se lever en Chambre et dire que l'on ne devrait pas dépenser un seul dollar sans explication minutieuse de

son emploi. C'est tout simplement que notre honorable ami ne connaît pas les faits. A propos des crédits dans différentes provinces pour les rivières et les havres en général, je suppose qu'il ne serait pas parlementaire de ma part de dire que l'attitude de mon honorable ami est due à l'ignorance.

Le PRESIDENT: Au règlement.

M. DUFF: Je dirai tout de même que c'est faute de connaissance. Voilà toute la difficulté. Or, je connais très peu la province d'Ontario, cependant, je comprends qu'il est possible que le Gouvernement ait besoin de \$150,000 au lieu de \$65,000, en 1922, pour les havres et rivières dans cette province. Je suppose que l'on vote cet argent dans le but de pouvoir réparer les travaux sur les Grands lacs, lorsqu'ils seront détruits par les tempêtes comme celle que nous avons eue hier soir. Mes honorables amis verront, à la page 38, dans les prévisions budgétaires pour la Nouvelle-Ecosse, que l'on pourvoit une somme de \$60,000 pour les havres et les rivières en général. Les honorables députés qui sont partis tard hier soir et qui ont eu connaissance du temps désagréable qu'il faisait, ont certainement dû s'imaginer, si toutefois ils se sont transportés par la pensée sur l'Atlantique ou sur le Pacifique, que la tempête avait dû causer de grands ravages sur ces deux océans. J'ai reçu ce matin des télégrammes de ma propre circonscription m'informant que plusieurs travaux publics du long de la grève avaient été endommagés par les vagues hier soir; connaissant la nature de ces travaux, je croyais qu'il faudra au moins \$50,000 pour les réparer. Bien entendu le député de Wellington-Sud n'en sait rien; en sa qualité d'avocat, il est plus ou moins marin, et son argumentation cet après-midi repose probablement sur des ouï-dires.

M. MARTELL: Mon honorable ami ne flatte guère les avocats marins.

M. DUFF: Peut-être que non, mais mon honorable ami n'argumente que dans le but de s'opposer aux crédits. Le ministre a parfaitement raison de mettre ces crédits dans les prévisions budgétaires, car il est impossible pour lui comme pour ses fonctionnaires de savoir au juste ce dont on aura besoin dans la Colombie-Anglaise, la Nouvelle-Ecosse ou tout autre province. Du point de vue des affaires, il vaut mieux inclure ces crédits, et cela s'est toujours fait. Aussi, je le répète, mon honorable